Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9870430
Centre d'intérêt: 873

Québec (Province) Conseil des collèges.

Programmes révisés dans le secteur des communications graphiques : [avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science] / Conseil des collèges. -- [Québec] : Le Conseil, 1988.
17, [6] p. ; 28 cm.

Code: 2210-0102 ; 88-83. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-19626-5

Descripteur(s): Techniques artistiques * Programme de formation * Approbation * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Cégep Ahuntsic

Identificateur(s) de sujet: Communications graphiques

En janvier 1988, le MESS demandait l'avis du Conseil sur quatre programmes du secteur des Communications graphiques offerts par le Cégep Ahuntsic que le Ministère projetait de modifier. Le Conseil des collèges, reprenant dans son avis les recommandations et les arguments retenus par la Commission de l'enseignement professionnel, recommande au Ministre d'autoriser les programmes révisés en Techniques de la typographie, en Techniques de montage photolitographique, en Techniques de l'impression-finition et en Techniques du traitement de l'image, en vue de leur implantation au Cégep Ahuntsic en septembre 1988. Cette recommandation principale est assortie de sept autres recommandations touchant les programmes du secteur des Communications graphiques.

Type de document: m

EDUQ 8870430

CONSEIL DES COLLÈGES

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

Québec

EDUQ 8870430

PROGRAMMES RÉVISÉS
DANS LE SECTEUR
DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

2210-0102

88-83
Conseil des collèges
Mars 1988

© Gouvernement du Québec 1988

Dépôt légal: premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-18626-5

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION	1
PROBLÉMATIQUE	3
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	5
CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES	8
Consultation et consensus	8
Polyvalence des élèves	9
Pondération des cours	10
Formation commune et tronc commun	10
Continuum de formation	12
Santé et sécurité au travail	12
Perfectionnement	13
Histoire de l'industrie de l'imprimerie	13
AUTRES PROGRAMMES A CONSIDÉRER	14
Révision du programme d'Arts appliqués en graphisme (570.06)	14
Projet de programme en Gestion de l'imprimerie	14
RECOMMANDATION PRINCIPALE	15
AUTRES RECOMMANDATIONS	16

ANNEXE

LA POPULATION SCOLAIRE ET LES TAUX DE DIPLOMATION DANS LES PROGRAMMES DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

PRÉSENTATION

Dans une lettre qu'il adressait au président du Conseil le 6 janvier 1988, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science demandait l'avis du Conseil des collèges sur quatre programmes du secteur des Communications graphiques (581.00) que le Ministère projette de modifier. Ces quatre programmes sont, selon leur appellation actuelle et l'appellation proposée par le Ministère:

	Appellation actuelle	Appellation proposée
581.02	Typographie-photocomposition	Techniques de la typographie
581.03	Photolithographie	Techniques de montage photolithographique
581.04	Impression	Techniques de l'impression-finition
581.05	Reliure	
581.06	Photomécanique-photographie	Techniques du traitement de l'image

Il importe de noter que, dans la situation actuelle, le secteur des Communications graphiques comprend le programme de Reliure (581.05). Dans la situation proposée, un seul programme appelé Techniques de l'impression-finition remplacerait les deux programmes actuels intitulés: Impression et Reliure. Des apprentissages généraux en reliure seraient intégrés à ceux qui traitent de l'impression puisqu'il n'existe plus de réels besoins de techniciens spécialisés en reliure dans l'entreprise.

Dans sa lettre, le Ministre indique qu'il est prévu d'implanter les quatre programmes modifiés en septembre 1988.

C'est à sa réunion des 24 et 25 mars 1988 que le Conseil des collèges a adopté le présent avis dans lequel il reprend largement à son compte les recommandations et les arguments retenus par la Commission de l'enseignement professionnel lors de sa réunion des 3 et 4 mars 1988.

PROBLÉMATIQUE

La problématique des programmes de Communications graphiques est présentée de la façon suivante dans un document de travail de la Direction générale de l'enseignement collégial[1]:

> "La révision actuelle en Communications graphiques a débuté à l'automne 1984 par l'analyse de l'adéquation des profils actuels de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec les entreprises concernées.
>
> Au terme de ces analyses s'est dégagée une problématique générale composée des éléments suivants:
>
> - l'évolution technologique considérable de l'industrie de l'imprimerie (informatisation massive);
>
> - les changements structurels des emplois et les nouveaux besoins en personnel qualifié dans ce secteur industriel;
>
> - la centralisation de la production dans ce secteur;
>
> - la non-conformité au Règlement sur le régime pédagogique du collégial et au Cadre de référence sur l'élaboration, la révision et l'évaluation des programmes du collégial.

---

1 La révision du secteur des Communications graphiques, document de travail du Service des programmes transmis au Comité de gestion de la Direction générale de l'enseignement collégial, 15 octobre 1987, p. 2.

Outre la nécessaire adaptation de la formation requise par ces changements de la réalité du marché du travail, cet état de fait impliquait le perfectionnement des enseignants de Communications graphiques et le renouvellement du parc d'équipement du collège."

Tout en reconnaissant la justesse de cette problématique, le Conseil constate que les cinq programmes actuels n'ont pas fait l'objet d'un bilan ou d'un rapport d'évaluation avant qu'on procède à leur révision. Cette absence de bilan a rendu plus difficile la réalisation de l'analyse du Conseil des collèges et de sa Commission de l'enseignement professionnel.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les programmes dont il est question dans le présent avis sont offerts dans un seul collège, le Cégep Ahuntsic.

Les tableaux reproduits en annexe donnent un bon aperçu du nombre d'élèves qui, à leur sortie du secondaire, se sont inscrits dans les cinq programmes du secteur des Communications graphiques de 1978 à 1986 ainsi que du nombre de diplômés dans chaque programme. Voici les faits saillants qui se dégagent de ces tableaux:

- Au premier trimestre de chaque année, 100 élèves provenant directement du secondaire s'inscrivent, en moyenne, dans l'ensemble de ces programmes. En progression continue de 1978 (80 inscrits) à 1983 (114 inscrits), le nombre de nouveaux élèves en provenance du secondaire est, depuis lors, en baisse légère mais constante pour se situer à 96 en 1986;

- Le nombre moyen des nouveaux inscrits en provenance du secondaire, pour les neuf années considérées, va de 11,2 dans le programme de photomécanique-photographie à 30,3 dans le programme d'impression;

- Après environ huit trimestres, 21,8 élèves par année obtiennent, en moyenne, leur diplôme dans le programme auquel ils s'étaient inscrits au départ, ce qui donne un taux de diplômation de 22,9%. Durant ce même laps de temps, une moyenne de 11 élèves obtiennent leur diplôme dans un autre programme, soit du secteur des Communications graphiques, soit d'un autre secteur, ce qui donne un taux de diplômation additionnel de 11,4%.

- En tenant pour acquis que les élèves qui obtiennent leur diplôme dans un programme autre que leur programme de départ ne sont pas tous des diplômés du secteur des Communications graphiques, on peut avancer que les cinq programmes considérés produisent, en moyenne, moins de 30 diplômés par année pour un taux de diplômation qui se situe autour de 30%. Il s'agit toujours ici des élèves qui, lors de leur inscription dans ce programme, arrivaient directement du secondaire;

- Comme dans ce calcul on ne tient pas compte des élèves qui passent d'un autre programme d'enseignement collégial à un programme du secteur des Communications graphiques, le nombre annuel de diplômés est évidemment supérieur. En effet, le tableau 4 de l'annexe révèle qu'un total de 60 élèves se destinaient à l'emploi en 1983-1984. Ce nombre inclut les nouveaux élèves des cohortes antérieures à 1982 et dont il est fait mention dans les tableaux 1 à 3. Il inclut aussi les élèves qui, en cours de cheminement scolaire, se sont joints à l'un ou l'autre des programmes de Communications graphiques. Cependant, ces 60 élèves qui se destinaient à l'emploi n'étaient pas tous des détenteurs d'un diplôme d'études collégiales.

Il importe de signaler que nous ne sommes pas ici en présence de programmes contingentés et que le Cégep d'Ahuntsic refuse très peu de demandes d'admission. Le taux de placement des diplômés est exceptionnel (voir le tableau 4 de l'annexe) et le collège n'est pas en mesure de répondre aux nombreuses offres d'emploi que lui adressent les employeurs. Les statistiques et les analyses produites par le Service de placement du Cégep Ahuntsic sont explicites à cet égard: ce Service se voit régulièrement dans l'incapacité de répondre à des offres d'emploi en raison d'un manque de candidats et de candidates. Plus encore, des

employeurs viennent chercher environ le tiers des élèves inscrits dans ces programmes avant qu'ils n'aient terminé leurs études collégiales, ce qui explique en partie le faible taux de diplômation dans ces programmes.

L'industrie de l'imprimerie et les entreprises connexes sont très importantes et elles sont répandues à travers tout le Québec. Elles ont un grand besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée, que les programmes actuels ne réussissent pas à combler.

> "En 1984, on a relevé une pénurie de candidats dans les techniques de typographie-composition (581.02) et dans les techniques d'impression (581.04). Les techniques de photolithographie (581.03) ont un taux d'emploi relié de 100 p. cent. Il est à noter que ces trois techniques ont un petit nombre de finissants."[1]

Devant une telle situation, **le Conseil des collèges juge qu'il est urgent que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science effectue ou fasse effectuer une étude approfondie des besoins quantitatifs en main-d'oeuvre dans le domaine de l'imprimerie et qu'il prenne les moyens appropriés pour accroître en conséquence le nombre de diplômés dans les programmes du secteur des Communications graphiques.**

L'analyse des besoins en main-d'oeuvre devra aussi prendre en compte les besoins de perfectionnement et de recyclage des travailleurs et des travailleuses de cette industrie puisque ces derniers doivent continuellement s'adapter aux changements technologiques.

---

1 Les finissants du secteur professionnel des cégeps et le marché de l'emploi, Emploi et Immigration Canada, Édition 1986 (promotion 1983-1984), p. 40.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Consultation et consensus

A la lumière des documents qui lui ont été remis par la Direction générale de l'Enseignement collégial et le Collège Ahuntsic, le Conseil constate que les milieux du travail ont été consultés au cours du processus de révision des quatre programmes. De façon toute particulière, les responsables de ce dossier au Cégep Ahuntsic ont déployé de notables efforts pour que le contenu de la formation en Communications graphiques corresponde aux besoins du marché du travail dans le secteur de l'imprimerie, secteur complexe, important pour l'économie québécoise et en constante évolution au plan technologique. Le Conseil a toute raison de croire que ces consultations ont joué un rôle important dans les modifications proposées aux programmes et qu'on a ainsi tenu compte des changements qui affectent les fonctions de travail.

De même, tout laisse croire que les divers partenaires au sein du Cégep Ahuntsic et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont largement été associés à la démarche de révision des programmes, et que d'assez larges consensus se sont alors dégagés sur les contenus de formation en Communications graphiques.

Le Conseil déplore cependant que les associations syndicales du secteur de l'imprimerie n'aient pas été consultées lors de la révision de ces programmes. Cela est d'autant plus regrettable que ces syndicats se sont toujours fortement préoccupés de la formation de leurs membres, conscients qu'ils sont des besoins d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'évolution rapide des industries de ce secteur. Même si le dossier en est rendu à un stade où il serait difficile d'opérer des changements majeurs dans les programmes, les responsables de ce dossier ont tout

intérêt à établir des contacts avec les syndicats dont les points de vue pourraient encore être fort utiles dans la mise en oeuvre des orientations retenues.

Polyvalence des élèves

Le Conseil constate avec satisfaction qu'une grande attention a été accordée au développement de la polyvalence des élèves dans la révision des programmes en Communications graphiques.

Le Conseil est tout à fait d'accord avec le sens que le Cégep Ahuntsic donne à cette polyvalence, à savoir "la capacité pour le finissant d'évoluer dans le marché du travail et de s'adapter à une situation en transformation". Les modifications apportées aux quatre programmes, tant au plan des objectifs que des cours eux-mêmes, sont de nature à améliorer grandement l'équilibre entre la formation de base et la spécialisation professionnelle. On pourra ainsi bonifier de façon significative la situation actuelle où les programmes pèchent dans le sens de la surspécialisation.

En effet, alors que, dans les programmes actuels, l'apprentissage passe en grande partie par la pratique, l'approche retenue dans les programmes révisés met davantage l'accent sur la maîtrise des concepts et sur l'apprentissage rigoureux des fondements scientifiques et techniques. Cela devrait favoriser l'enrichissement de la formation de base, l'intégration des connaissances et le développement des habiletés grâce, en particulier, à la place plus grande accordée au travail personnel de l'élève. En ce sens, les modifications proposées viennent appuyer et renforcer le développement de la polyvalence et faciliter l'adaptation des techniciens et des techniciennes en cours d'emploi, tout en étant plus conformes aux objectifs de formation des études postsecondaires.

Le Conseil s'inquiète cependant de l'importante réduction (de 10 heures à 3 heures) du temps consacré aux contenus relatifs à l'estimation dans le programme de Techniques de la typographie (581.02). En effet, la maîtrise des habiletés de base en cette matière constitue un outil souvent fort utile, voire essentiel, pour le technicien et la technicienne; les connaissances en estimation facilitent le placement des diplômés et leur évolution subséquente dans leur carrière. **Le Conseil est d'avis que les objectifs de formation en estimation doivent être réintégrés dans le programme de Techniques de typographie.** Pour y arriver, il ne faudrait cependant pas diminuer, dans la pondération des cours, le nombre d'heures de travail personnel requis des élèves.

Pondération des cours

Dans les programmes révisés, le Conseil des collèges apprécie de façon toute particulière le rééquilibrage des contenus des cours et de leur pondération qui se traduit, entre autres choses, par une accentuation de la formation théorique et du travail personnel des élèves.

De plus, le Conseil considère tout à fait pertinente la réduction du temps alloué au travail en laboratoire dans les quatre programmes puisque les procédés de production et la technologie utilisée dans les entreprises du secteur de l'imprimerie sont en constante et rapide évolution.

Formation commune et tronc commun

Dans le document de travail préparé par la Direction générale de l'enseignement collégial, on trouve l'orientation suivante:

> "Le tronc commun des différents programmes du secteur sera aussi large que possible."[1]

---

1 Op. cit. p. 3.

A l'analyse des programmes révisés, on est en droit de s'interroger sur la mise en oeuvre de cette orientation. La notion de tronc commun est univoque dans l'enseignement collégial. On entend par tronc commun le regroupement des cours que suivent ensemble, généralement pendant deux ans, un groupe d'élèves. Après ces deux années, les élèves se répartissent, pour la dernière année, dans les diverses voies de sortie du programme.

Réunis dans un même groupe pendant deux ans, les élèves tissent des liens, développent une certaine solidarité et un sentiment d'appartenance au secteur dans lequel ils poursuivent leurs études; les contacts avec les professeurs du même secteur sont aussi facilités.

De plus, et c'est sans doute là la dimension la plus fondamentale, les élèves ont ainsi la chance de vivre et de comprendre plus en profondeur les diverses facettes du secteur dans lequel ils sont inscrits avant de se spécialiser dans un de ses programmes. Cette façon de faire est bénéfique pour la polyvalence des élèves. Enfin, l'existence du tronc commun permet aux élèves de retarder le moment du choix définitif de leur orientation; ce choix devient ainsi beaucoup plus éclairé.

Dans les quatre programmes révisés en Communications graphiques, on a visé à assurer une "formation commune" sans établir de véritable tronc commun. C'est ainsi que, dans le programme qu'ils auront choisi dès la première année, les élèves suivront des cours dont le contenu sera identique à celui qui sera donné dans un autre programme. C'est donc dire que tous les élèves du secteur des Communications graphiques recevront une "formation commune" à tous les programmes. Cependant, en raison du cheminement même des cours de spécialisation dans chacun des quatre programmes (gradation des cours qui sont préalables les uns aux autres), il semble bien qu'il sera à peu près impossible de les offrir en même temps dans un véritable tronc commun.

Tout en reconnaissant que la "formation commune" a été l'objet d'une préoccupation constante tout au long du processus de révision, le Conseil s'interroge sur les éventuels impacts, pour les élèves, de l'introduction d'une "formation commune" qui ne se situe pas dans un véritable tronc commun.

Le Conseil souhaite que le Ministère apporte plus de précision sur la notion de "formation commune" et qu'il explique clairement les raisons qui l'ont amené, dans les faits, à ne pas favoriser l'implantation d'un tronc commun comme on est habitué d'en trouver dans plusieurs autres programmes de l'enseignement collégial.

Continuum de formation

De l'avis de nombreuses personnes, il existe des difficultés dans le continuum secondaire-collégial, notamment dans les cours de chimie, de physique (lumière) et de mathématiques (densitométrie). C'est là une des facettes du difficile arrimage entre les ordres d'enseignement.

De plus, pour mieux tenir compte des acquis de formation de l'élève, le Conseil des collèges estime que le Ministère et le Cégep Ahuntsic doivent, en priorité, élaborer des passerelles entre les programmes du secondaire et ceux du collégial dont les contenus sont apparentés.

Santé et sécurité au travail

L'importance d'intégrer des notions de santé et de sécurité au travail dans la formation des techniciens et des techniciennes n'est plus à

démontrer. Or, des contenus portant sur la santé et la sécurité au travail n'ont été introduits que dans deux des quatre programmes révisés (581.02 et 581.04).

Le Conseil est d'avis que des contenus portant sur la santé et la sécurité au travail doivent être explicitement introduits dans les quatre programmes révisés du secteur des Communications graphiques.

Perfectionnement

Un plan de perfectionnement des enseignantes et des enseignants du secteur des Communications graphiques ayant été élaboré au Cégep Ahuntsic, **le Conseil recommande au Ministre de fournir au Cégep Ahuntsic les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan de perfectionnement.**

Histoire de l'industrie de l'imprimerie

Pour bien comprendre les caractéristiques du monde de l'imprimerie dans lequel ils veulent faire carrière, il importe que les techniciennes et les techniciens connaissent non seulement les principaux éléments de la situation actuelle mais aussi les étapes marquantes de l'histoire professionnelle et syndicale de cette industrie.

Le Conseil juge utile d'inviter le Ministère et le Collège Ahuntsic à vérifier si cette préoccupation est suffisamment présente dans les programmes du secteur des Communications graphiques, et, s'il y a lieu, à procéder aux ajustements nécessaires en cette matière.

AUTRES PROGRAMMES A CONSIDÉRER

Révision du programme d'Arts appliqués en graphisme (570.06)

Ce programme est présentement en voie de révision. Or, certains contenus de ce programme sont manifestement apparentés à ceux des programmes du secteur des Communications graphiques.

Le Conseil des collèges souhaite que les moyens nécessaires soient pris pour qu'une concertation effective s'établisse entre les responsables du programme d'Arts appliqués en graphisme et ceux des programmes du secteur des Communications graphiques en vue d'en arriver à une harmonisation de tous ces programmes.

Projet de programme en Gestion de l'imprimerie

La gestion de l'imprimerie est un secteur important de la gestion industrielle dans lequel des besoins particuliers sont déjà identifiés. Les entreprises du monde de l'imprimerie ont déjà clairement fait connaître l'intérêt qu'elles portent à la formation en gestion dans leur domaine d'activités.

Un projet de programme en Gestion de l'imprimerie a été soumis à la Direction générale de l'enseignement collégial. Cette dernière a décidé d'étudier ce projet dans le cadre de la révision du programme de Techniques administratives, option Gestion industrielle.

Le Conseil des collèges invite le Ministère à accélérer le processus d'analyse en vue d'en arriver le plus tôt possible à une décision sur le projet de programme en Gestion de l'imprimerie.

RECOMMANDATION PRINCIPALE

Considérant:

- que des améliorations significatives ont été apportées aux programmes du secteur des Communications graphiques;
- que ces améliorations permettront une meilleure adaptation des élèves aux nouvelles technologies;
- que les programmes révisés renforceront la formation de base et la polyvalence des futurs techniciens et techniciennes;

le Conseil des collèges recommande au Ministre d'autoriser les programmes révisés en Techniques de la typographie, en Techniques de montage photolithographique, en Techniques de l'impression-finition et en Techniques du traitement de l'image, en vue de leur implantation au Cégep Ahuntsic en septembre 1988.

AUTRES RECOMMANDATIONS

1. Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'effectuer ou de faire effectuer une étude approfondie des besoins quantitatifs en main-d'oeuvre dans le domaine de l'imprimerie et de prendre les moyens appropriés pour accroître en conséquence le nombre de diplômés dans les programmes du secteur des Communications graphiques.

2. Le Conseil des collèges recommande que les objectifs de formation en estimation soient réintégrés dans le programme de Techniques de la typographie.

3. Le Conseil des collèges recommande au Ministre de voir à ce que soient élaborées le plus tôt possible des passerelles entre les programmes qui, au secondaire et au collégial, ont des contenus apparentés.

4. Le Conseil des collèges recommande que des contenus portant sur la santé et la sécurité au travail soient introduits dans les quatre programmes révisés du secteur des Communications graphiques.

5. Le Conseil recommande au Ministre de fournir au Cégep Ahuntsic les ressources nécessaires à la réalisation de son plan de perfectionnement des enseignantes et des enseignants du secteur des Communications graphiques.

6. Le Conseil des collèges recommande au Ministre de prendre les moyens nécessaires pour qu'une concertation effective s'établisse entre les responsables du programme d'Arts appliqués en graphisme et ceux des programmes du secteur des Communications graphiques en vue d'en arriver à une harmonisation de tous ces programmes.

7. Le Conseil des collèges recommande au Ministre de voir à ce que le processus d'analyse soit accéléré en vue d'en arriver le plus tôt possible à une décision sur le projet de programme en Gestion de l'imprimerie.

ANNEXE

LA POPULATION SCOLAIRE
ET LES TAUX DE DIPLOMATION
DANS LES PROGRAMMES
DU SECTEUR
DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

Tableau 1

NOMBRE D'ÉLÈVES, EN PROVENANCE DU SECONDAIRE, INSCRITS AU PREMIER TRIMESTRE, PAR ANNÉE ET PAR PROGRAMME

	Typographie-photocomposition 581.02	Photolithographie 581.03	Impression 581.04	Reliure 581.05	Photomécanique photographie 581.06	Total
1978	24	25	21	7	3	80
1979	23	25	23	20	3	94
1980	33	25	26	11	12	97
1981	20	24	34	17	17	102
1982	22	23	35	14	14	108
1983	16	26	39	14	19	114
1984	12	26	38	13	12	101
1985	19	24	34	14	9	100
1986	15	24	33	12	12	96
Total	184	222	273	122	101	902
Moyenne/ année	20,4	24,7	30,3	13,6	11,2	100

SOURCE: Service régional d'admission du Montréal métropolitain
Données reproduites avec la permission du Collège Ahuntsic

Tableau 2

NOMBRE DE DIPLOMÉS ET TAUX DE DIPLOMATION DES ÉLÈVES
EN PROVENANCE DU SECONDAIRE,
PAR ANNÉE ET PAR PROGRAMME,
DANS LE PROGRAMME INITIAL

	Typographie-photocomposition 581.02		Photolithographie 581.03		Impression 581.04		Reliure 581.05		Photomécanique photographie 581.06		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1978	8	4,1	6	24,0	2	9,5	0	0	2	66,6	18	22,5
1979	3	13,0	6	24,0	5	21,6	4	20	2	66,6	20	21,3
1980	1	3,0	7	28,0	1	6,3	3	27,3	4	33,3	16	16,3
1981	5	25,0	3	12,5	9	26,4	2	11,8	4	23,5	23	22,6
1982	8	36,3	11	47,8	9	25,6	4	28,5	0	0	32	29,6
Total	25	20,5	33	27,0	26	20,2	13	10,7	12	24,5	109	22,9
Moyenne/année	5		6,6		5,2		2,6		2,4		21,8	

SOURCE: Service régional d'admission du Montréal métropolitain
Données reproduites avec la permission du Collège Ahuntsic

Tableau 3

NOMBRE DE DIPLOMÉS ET TAUX DE DIPLOMATION DES ÉLÈVES
EN PROVENANCE DU SECONDAIRE,
PAR ANNÉE ET PAR PROGRAMME,
DANS UN PROGRAMME AUTRE QUE LE PROGRAMME INITIAL

	Typographie-photocomposition 581.02		Photolithographie 581.03		Impression 581.04		Reliure 581.05		Photomécanique photographie 581.06		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1978	3	12,5	2	8,0	3	14,3	2	28,5	1	33,3	11	13,8
1979	3	13,0	5	20,0	4	17,4	2	10,0	0	0	14	14,9
1980	1	3,0	3	12,0	1	6,3	1	9,0	1	8,3	7	7,2
1981	1	5,0	7	29,1	1	2,9	2	11,8	2	11,8	13	12,7
1982	2	9,0	0	0	1	2,8	3	21,4	4	28,5	10	9,2
Total	10	7,6	17	13,9	10	7,7	10	14,5	8	16,3	55	11,4
Moyenne/ année	2		3,4		2		2,0		1,6		11	

SOURCE: Service régional d'admission du Montréal métropolitain
Données reproduites avec la permission du Collège Ahuntsic

Tableau 4

SITUATION DU PLACEMENT DES FINISSANTS
DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES
PROMOTION 1983-1984

Programme	Nombre de finissants*	Disponibles à l'emploi	Emploi relié** permanent	Emploi relié** temporaire	Emploi non relié	Sans emploi
581.02 Typographie-photocomposition	18	17	16	1	0	0
581.03 Photolithographie	15	14	14	0	0	0
581.04 Impression	17	16	13	1	2	0
581.05 Reliure	10	6	5	2	1	0
581.06 Photomécanique-photographie	5	5	5	0	0	0
	65	60	53	4	3	0

* Voir les explications en page suivante.
** Relié au secteur de formation.

SOURCE: Emploi et Immigration Canada. Les finissants du secteur professionnel des cégeps et le marché de l'emploi, Édition 1986 (promotion 1983-1984), p. 162-165

Finissants: Nombre d'élèves inscrits en session terminale durant l'année scolaire 1983-1984.

Le nombre de finissants inclut donc:

1) les élèves en provenance du secondaire qui se sont inscrits dans le programme visé au cours des années précédentes, qui y ont toujours poursuivi leurs études et qui s'apprêtaient à les terminer en 1983-1984;

2) les élèves qui, à la suite d'une ou de plusieurs réorientations, se sont inscrits dans le programme visé durant leur séjour au collégial et s'apprêtaient à terminer leurs études en 1983-1984.

Disponibles à l'emploi: Nombre de finissants et de finissantes qui se destinent à l'emploi. Pour diverses raisons (prolongation des études à l'université ou dans un autre programme du collégial, moment d'arrêt entre les études et le marché du travail, etc.), certains finissants ne se destinent pas à l'emploi immédiatement après leur session terminale.

Le nombre de "Disponibles à l'emploi" ne représente pas nécessairement le nombre de DEC décernés à une année donnée. En effet, pour des raisons diverses, les finissants n'obtiennent pas tous le diplôme convoité.

CONSEIL DES COLLÈGES

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

BLONDIN, Michel
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos FTQ

BOURQUE, Michel
Directeur général
Cégep de la Gaspésie
et des Iles

DEMERS, Émile
Directeur des services
pédagogiques
Cégep de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Professeur
Cégep de Bois-de-Boulogne

GAUTHIER, Claude
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

GOLDBLOOM, Sheila
Présidente du Conseil
d'administration
Vanier College

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

OUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles
catholiques de Québec

POULIN, Claude
Professeur
Cégep de Sainte-Foy

SIMARD, Nicole
Présidente de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

TALBOT PAYEUR, Thérèse

TREMPE, Robert
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil
d'administration
Cégep de Limoilou

Secrétaire du Conseil

SAUVÉ, Jean-Claude

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Miriam Bailey
Administratrice pédagogique
Collège Dawson, Campus Viger

Johanne Bergeron
Technicienne en radiologie diagnostic
Hôtel-Dieu de Montréal

Gilles Besner
Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des Producteurs agricoles

Pauline Cossette
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Guy Denis
Conseiller pédagogique
Cégep de Sherbrooke

Nicole Kobinger
Directrice générale
Centre d'enseignement et de recherche en informatique
Clément Lockwell Inc.
Cégep de Sainte-Foy

Normand Laprise
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep d'Alma

Suzie Robichaud
Professeure
Cégep de Jonquière

Claude Gauthier
Président

Coordonnatrice:
Michèle Castonguay

Agentes de recherche:
Linda Bourget
Hélène Pinard
Odette Pouliot

Secrétaire de la permanence:
Lucie Germain

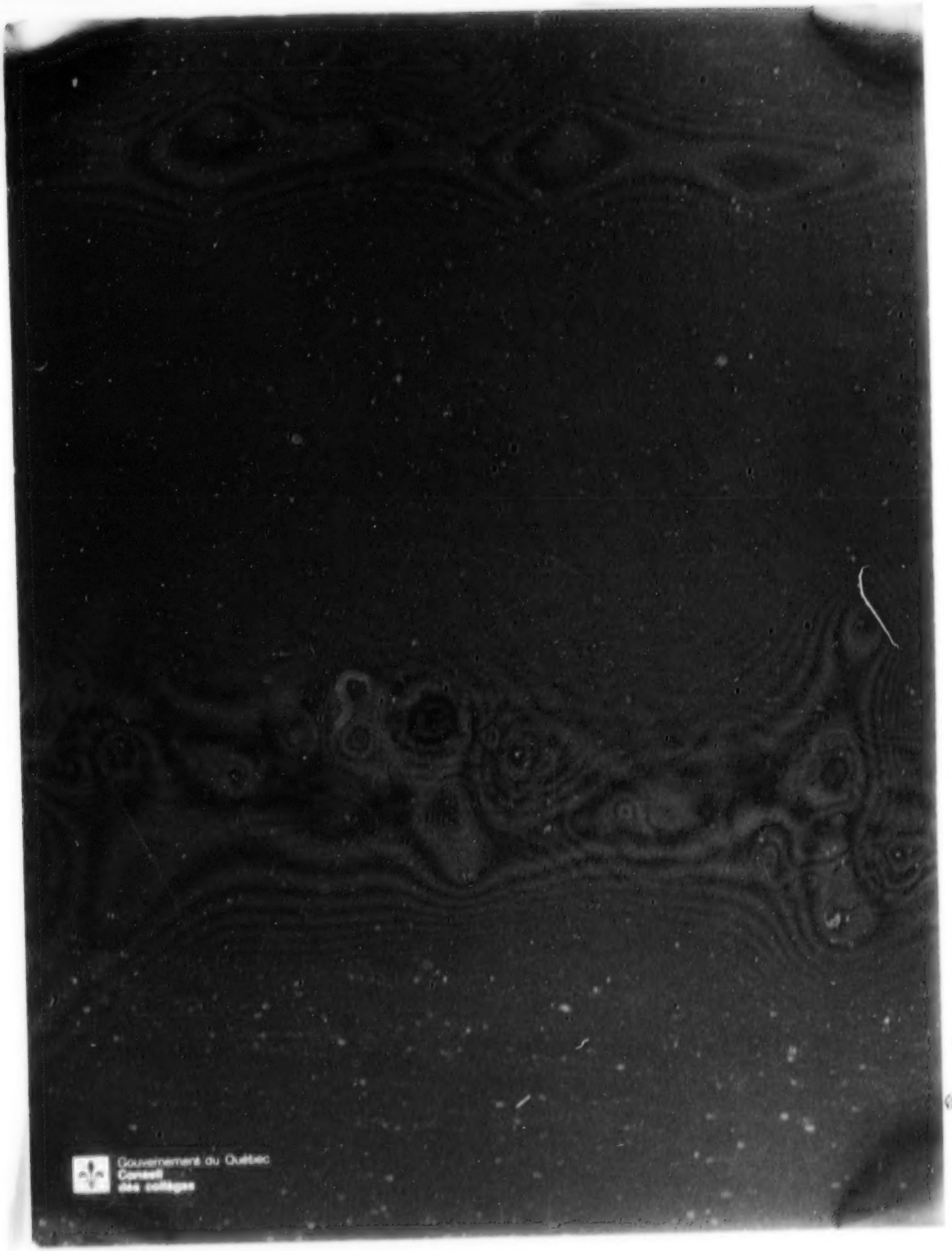
Gouvernement du Québec
Conseil
des collèges